

AGENCE FRANCE LOCALE

Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 6 mai 2026

Lyon, le 6 mai 2026,

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de l'Agence France Locale (la « *Société* ») dûment convoquée en date du mercredi 6 mai 2026 à 9 heures, au siège social de la Société, s'est tenue sous la présidence du Président du Conseil de surveillance de l'Agence France Locale, Monsieur Sacha Briand (le « *Président* »).

Le quorum légal était atteint, représentant 2 786 417 actions ayant droit de vote, soit 99,99 % des droits de vote.

Les actionnaires de l'Agence France Locale ont adopté l'ensemble des résolutions leur ayant été soumises par le Directoire de la Société, principalement :

A titre ordinaire :

- L'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 établis selon les normes françaises, et des comptes sociaux et consolidés établis selon les normes IFRS ;
- Affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 10 640 462,08 euros, comme suit :
 - A hauteur de 5% à la réserve légale, soit un montant de 532 023,10 euros ; et
 - Le solde sur le compte « Report à nouveau », soit un montant de 10 108 438,98 euros.
- Le renouvellement du mandat des membres du Conseil de surveillance suivants, dont le mandat venait à expiration :
 - Monsieur Julien Denormandie
 - Madame Sophie Souliac
- La nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance, Monsieur François Thomazeau ;
- La nomination d'un nouveau collège de commissaires aux comptes (titulaires et suppléants) ;



A titre extraordinaire :

- Le renouvellement des délégations de compétence au Directoire à l'effet de décider de la réalisation d'opérations d'augmentation de capital, essentielles et récurrentes dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité du Groupe Agence France Locale.
- La modification de l'article 15.5.2 des statuts de la Société de sorte à supprimer la durée spécifique du premier mandat du président du Conseil de surveillance.